



## — Surveillance en santé environnement

— 15 Novembre 2011

# La santé environnementale

## Définitions :

- OMS (1994 conférence de Helsinski) : « les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux et psychosociaux de l'environnement ».
- La santé de l'Homme liée à son environnement naturel ou anthropique.

# . **Systèmes de surveillance en SE**

## **Effets sanitaires identifiés et spécifiques : les déclarations obligatoires**

- légionellose
- saturnisme chez l'enfant mineur
- intoxication au CO
- TIAC

# **Systèmes de surveillance en SE**

**Effets sanitaires non spécifiques : surveillance d'un agent biologique, physique ou chimique ou d'indicateurs dans l'environnement**

- eaux (destinée à la consommation humaine, baignades, piscines, tours aéroréfrigérantes, ... )
- air ambiant
- activité pollinique
- coquillages et milieu marin

## . **Veille non systématisée**

- **signaux sanitaires**

- syndromes des bâtiments malsains
- troubles urticants / chenilles processionnaires
- clusters de cancers

- **signaux sociaux**

- **signaux environnementaux**

- signalements d'insalubrité de l'habitat, de troubles liés au bruit, de pollutions accidentelles



# GESTION DES RISQUES SANITAIRES ENVIRONNEMENTAUX

| Niveaux d'intervention                                           | Mesures                                | Exemples                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| émission<br>(réduction de la "pollution" à la source)            | correction d'un process de fabrication | augmentation du taux de chlore en sortie d'usine de potabilisation de l'eau                                                                                 |
|                                                                  | décontamination d'un milieu            | traitement thermique d'un réseau d'eau chaude sanitaire en cas de prolifération de légionelles                                                              |
|                                                                  | restriction d'usages polluants         | limitation de la vitesse des véhicules automobiles en cas de pics de pollution atmosphérique                                                                |
| exposition<br>(limitation de la diffusion de milieux contaminés) | interdiction de commercialisation      | coquillages                                                                                                                                                 |
|                                                                  | rappels de lots de produits            | eau contaminée sur la chaîne d'embouteillage                                                                                                                |
| individus<br>(restriction des usages / de l'accès aux milieux)   | interdictions                          | interdictions de baignade, des douches, de l'accès aux plages où échouages d'algues vertes, de réintégration d'un logement avec chaudière à gaz défectueuse |
|                                                                  | recommandations / conseils             | limitation de l'activité physique en cas de pics d'ozone                                                                                                    |

## Conclusion

- une surveillance qui ne peut pas reposer sur les seuls signaux sanitaires
- une surveillance qui mobilise de nombreux acteurs
- une surveillance évolutive en fonction des connaissances (biomarqueurs, innovations sur les indicateurs, ...)

